Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260321-2026_03_21_01-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars, à onze heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

25 présent(e)s : M. BASLE Florent, M. BEGASSE Jérôme, M. BONNISSEAU Vincent, Mme BOULAY Claire, Mme BREGEON Cécile, Mme BRIELLE Régine, Mme BUFFERAND Séverine, M. FOUQUE Arnaud, Mme GONORT ACHER Chloé, Mme HERVIEU Lydie, M. JOURDAN Franck, M. JUHEL Thomas, Mme LE QUERE Jacqueline, M. LE ROUX Yves, Mme LEBON Catherine, M. LEFRANC Jean, Mme LEMOINE Cécilia, Mme MACOURS Pascale, Mme MARCHAND Cécile, Mme MEHEUST Anouchka, M. POMMIER William, M. RENOUARD Bruno, M. ROUDIER Jean-Philippe, M. SALAÜN Frédéric, M. SCHREIBER Oliver, formant la majorité des membres en exercice.

2 excusé(e)s : Mme BEAULIEU Chloé ayant donné pouvoir à M. BEGASSE Jérôme, M. LE GOUARD Vincent ayant donné pouvoir à M. SALAUN Frédéric

0 absent :

Secrétaires de séance : M. LE ROUX Yves et Mme MEHEUST Anouchka
Date de convocation : le 15 03 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27
2026_03_21_01 Nomenclature : 5.1

Élection du maire
Rapporteur : Mme Jacqueline LE QURERE - doyenne de l'assemblée

Mme Jacqueline LE QUERE procède à l'appel nominal des membres du conseil, et dénombre 25 conseillers présents et 2 conseillers ayant donné pouvoir de représentation. Elle constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Catherine LEBON et Mme Cécile MARCHAND

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 27
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 27
f. Majorité absolue : 14

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260321-2026_03_21_01-DE

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEGASSE Jérôme	27	Vingt sept

M. Jérôme BEGASSE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh